

Consommateur averti. Lettre «verte», ou prioritaire, suivie ou recommandée: chaque type de lettre a ses particularités et ses exigences.

La Poste en toutes lettres



Les délais de livraison indiqués par La Poste sont indicatifs. Syspeo/Sipa

Pour beaucoup d'usagers de La Poste, la frontière est nette entre lettres et colis: aux premières les documents, aux seconds les objets. La frontière est en fait bien plus souple. «Il est possible d'envoyer aussi de petites marchandises par lettre», précise Maryse Mougin, directrice de "l'expérience clients" à La Poste. L'enveloppe ne doit pas peser plus de 3 kg et surtout ne pas être épaisse de plus de 3 centimètres pour entrer dans les fentes des boîtes aux lettres.»

Toutes les lettres peuvent être expédiées, soit en courrier prioritaire, soit en «lettre verte» avec des tarifs qui évoluent selon le poids. Il faut savoir que les délais de livraison indiqués par La Poste pour ce type de courrier ne sont qu'indicatifs. Dans le contrat d'entreprise qui la lie avec l'État pour ce qu'on appelle le «service postal universel», La Poste s'engage simplement à distribuer 85% du courrier prioritaire à J+1 et 95% des lettres vertes à J+2.

Pour s'assurer de la bonne réception d'un pli, on peut aussi choisir de l'expédier en lettre recommandée. Dans ce cas, il n'y a pas de choix entre «prioritaire» ou «vert». Le délai, indicatif là encore, est de J+2 à 95%. Il faut cependant prévoir un éventuel temps supplémentaire pour que le destinataire ait le pli en main. S'il est absent au moment de la présentation, il a quinze jours pour aller chercher sa lettre

dans un bureau de poste. À noter aussi que si la lettre recommandée s'accompagne d'un prénom, un autre membre de la famille ne peut pas se la voir remettre, à moins de disposer d'une procuration avec copie de la carte d'identité du bénéficiaire.

La lettre «suivie» est plus rapide. Elle fait partie du courrier classique, avec option timbre rouge ou vert, mais s'accompagne d'un numéro qui permet, sur Internet, de savoir quand elle a été distribuée. «Attention», prévient Maryse Mougin. Cela signifie juste que le postier a distribué la lettre, par exemple dans une boîte de particulier ou à un gardien d'immeuble, mais pas qu'elle a été prise en main propre par son destinataire. C'est aussi pour cela qu'elle n'a pas la valeur légale de la lettre recommandée.»

L'envoi d'argent (par exemple des billets) par courrier reste interdit. Il est aussi interdit pour des raisons de sécurité d'expédier des piles au lithium. La responsable de La Poste rappelle par ailleurs qu'il convient de donner le plus de détails possible sur l'enveloppe pour éviter qu'elle ne soit pas distribuée: le numéro de la rue, bien sûr, ou encore le prénom du destinataire devant son nom. Et, surtout, ne pas oublier d'inscrire sa propre adresse au dos de l'enveloppe.

Michel Waindrop

Le dico de l'éco



Tapering

Voilà un anglicisme que ceux qui suivent l'actualité économique risquent d'entendre souvent ces prochains mois. Le *tapering*, terme directement emprunté à l'anglais, désigne une réduction progressive des mesures d'assouplissement monétaire mises en œuvre par les banques centrales et singulièrement la Banque centrale américaine (la Fed).

Les banques centrales se sont en effet engagées depuis des années dans une politique d'injection massive de liquidités dans l'économie afin de doper la croissance. C'est ce que les experts appellent le *quantitative easing*, soit en traduction littérale «l'assouplissement quantitatif».

Alors que la croissance repart et que le spectre de l'inflation resurgit, les banques centrales s'interrogent désormais sur l'opportunité de limiter leur soutien. Voici donc venu le temps du *tapering*, c'est-à-dire de la réduction graduelle de leurs interventions en vue d'un retour à une politique plus classique.

Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, le mot ne fait pas référence à l'anglais *tap*, qui veut dire robinet et qui pourrait ainsi illustrer une fermeture progressive du flux de liquidités. *Tapering* vient en fait du verbe *to taper*, signifiant effiler, réduire progressivement.

En vieux anglais, ce mot désignait une bougie, référence à l'époque où leur mèche était en fibre de papyrus, nous enseigne le dictionnaire en ligne de l'université d'Oxford. Après déformation, le grec *papuros* aurait ainsi donné l'anglais *taper*. En français, si l'on ose dire, le terme *tapering* n'est pas réservé à la finance. On le retrouve souvent dans le sport. Il décrit alors une période où l'on réduit l'intensité de l'entraînement dans les jours précédant une compétition.

Mathieu Castagnet

Vie au travail. Alors que le cancer reste une cause de désinsertion professionnelle, des associations aident les entreprises à mieux prendre en compte la maladie.

Cancer, mieux accompagner les salariés malades

Anne-Sophie Tuszynski en est persuadée: comme la maladie peut rendre une personne plus forte, elle peut également rendre l'entreprise plus performante. Depuis son cancer du sein en 2011, cette chef d'entreprise se bat pour que le monde professionnel concilie mieux maladies chroniques et travail. En 2012, elle a créé l'association Cancer@Work, avec Philippe Salle, aujourd'hui PDG de Foncia. «Personnellement, j'ai parlé de manière très libre de mon cancer au travail et nous avons pu travailler en équipe, et avec les clients, pour organiser mon départ et éviter tout report de charge sur le groupe, confie cette entrepreneuse qui accompagne depuis vingt ans dirigeants et DRH dans leur développement stratégique. J'ai pu revenir dans de bonnes conditions, sans avoir eu l'impression de couper pendant des mois. Mais j'ai compris que mon expérience était loin d'être partagée.»

Si la parole se libère peu à peu, le combat ne s'arrête pas à l'annonce de la maladie: «Cancer@Work est une place de partage des bonnes pratiques», souligne Nathalie Presson, directrice générale de ce club qui regroupe aujourd'hui une centaine d'entreprises. Je pense à une entreprise industrielle qui a proposé de créer une chaîne sans cadence sur laquelle peuvent s'inscrire les salariées malades ou fatiguées.»

Les entreprises membres de ce réseau intègrent la maladie dans ses différentes phases. Car le cancer reste une cause de désinsertion professionnelle: 20% des 18-54 ans en emploi au moment du diagnostic ne travaillent plus cinq ans après, selon l'Institut national du cancer. Une étude réalisée en septembre par l'asso-

ciation Entreprise et cancer, qui aide également les entreprises à accompagner leurs salariés malades, met en avant l'importance d'une reprise à temps partiel thérapeutique et d'un bon climat en interne. «Les personnes malades doivent pouvoir retrouver un poste où elles seront épanouies professionnellement», souligne Anne-Sophie Tuszynski. J'ai été marquée par une femme qui m'avait confié se sentir «vivante mais morte professionnellement» après être revenue au travail suite à un cancer.»

Le club a par ailleurs lancé en 2018 «Fighting cancer», «une compétence que l'on peut afficher sur le réseau professionnel LinkedIn», précise sa fondatrice. «Elle concerne aussi bien les personnes guéries d'un cancer que les aidants, RH et collègues ayant accompagné la personne malade!»

Le principal frein à l'intégration des malades chroniques en entreprise reste la méconnaissance, notamment de l'impact des traitements.

Pour le maintien dans l'emploi est précieux pour les malades sur le plan financier, physique et moral. Et c'est aussi une source de création de valeur humaine, sociale et économique pour les entreprises.

«Quand on part sereinement, on revient plus sereinement et plus vite aussi, ça fait baisser le taux d'absentéisme», rapporte Anne-Sophie Tuszynski. Mais l'impact le plus fort est sur les salariés bien portants: ils savent qu'ils seront accompagnés s'ils sont un jour touchés par la maladie.» Chaque année en France, 150 000 personnes exerçant une activité professionnelle apprennent qu'elles ont un cancer, selon Entreprise et cancer. Et ce chiffre devrait doubler dans les trente prochaines années.

Fanny Magdelaine